

# COMMUNE DE MONTLAINZIA

N°171 Grande Rue LAINS 39320 MONTLAINZIA

TEL : 03 84 85 45 54

Courriel : mairie@montlainsia.fr

## PROCES VERBAL N°2023-01 DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 JANVIER 2023 à 20 heures

*Nombre de conseillers en exercice : 13 Présents : 11 Excusés : 2 dont Pouvoir : 0 Absent : 0*

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi onze janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de Montlainsia, légalement convoqué le 05/01/2023, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de M Rémy BUNOD, Maire.

**Présents : Corinne BOEGLI, Rémy BUNOD, Aurélie DRAPIER, Nicolas DUPUIS, Elodie GALVEZ, Eric GAUTHIER, Romuald GUYENET, Bernard JANOD, Christian MUTIN, Florian ROUSSEL, Nicole VELON**

**Excusés : Olivier GATTO, Coline THOUBILLON**

Secrétaire de séance : Nicole VELON

### **Ordre du jour :**

Participation du Syndicat des Eaux de Montagna aux frais de l'imprimante-scanner  
Présentation du projet de l'ancienne cure de Montagna  
Questions diverses

**Procès-verbal du 21/12/2022 est approuvé à l'unanimité (11 voix)**

### **Délibération n°2023-01-11-01 : Participation du Syndicat des Eaux de Montagna aux frais de l'imprimante-scanner**

M. le Maire informe le Conseil que l'imprimante-scanner dont le contrat de location est au nom de la commune, est aussi utilisée par le secrétariat du Syndicat des Eaux de la Région de Montagna-le-Templier ;

En conséquence, il est demandé au Conseil de se prononcer sur la participation du Syndicat aux frais de location du matériel et d'impression à verser à la commune de Montlainsia ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de fixer la participation du Syndicat à la location de l'imprimante-scanner à un quart du prix facturé comprenant aussi tous les autres frais inhérents à cette location.
- Charge M. le Maire d'émettre les titres de recette à l'encontre du dit-syndicat.

### **Présentation du projet de l'ancienne cure de Montagna :**

M. le Maire présente les projets élaborés par le Sidec du Jura, maître d'œuvre, pour la rénovation de l'ancienne cure de Montagna-le-Templier ;

Un exemplaire est remis à chaque conseiller afin qu'ils puissent étudier les plans, proposer des solutions dans un délai de quinze jours.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire, Rémy BUNOD**

**La secrétaire de séance, Nicole VELON**